



Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.
03.44.54.20.82 – mairiedeborest@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un , le douze avril , vingt heures , le conseil municipal de la commune de Borest , dument convoqué , s'est réuni en mairie , à huis clos , sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard , maire.

*Date de convocation : 07/04/2021
Présents : tous les conseillers en exercice 11/11*

Monsieur Yves Bianchini a été élu secrétaire de séance

1/Compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 1^{er} février 2021.

2 /Compte administratif et compte de gestion 2020.

Le conseil municipal , après s'être fait présenter le compte administratif 2020 dressé par Monsieur Bruno Sicard , Maire , et le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Arnaud Penet , Trésorier :

- *Constata : 1/ l'excédent de fonctionnement 2020 de 138 217 € 93
2/ l'excédent d'investissement 2020 de 23 973 €11
3/ la concordance des écritures de ces deux comptes
4/ la nécessité de prélever la somme de 26 277 € d'excédent 2020 de fonctionnement afin d'alimenter le compte 1068 d'investissement 2021 pour financer les restes à réaliser 2020.*
- *Approuve à l'unanimité ces deux comptes.*

3/ Taxes directes locales

Le conseil municipal , après s'être fait présenter les ressources nécessaires à l'équilibre du budget 2021 , décide, à l'unanimité , de majorer de 1.5% le taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Ces taux sont portés à 34.49% pour le foncier bâti et 42.70% pour le foncier non bâti.

4/Budget primitif 2021

Le conseil municipal , après s'être fait présenter le projet de budget primitif 2021 et les écritures nécessaires à sa réalisation ; approuve à l'unanimité ce budget lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

-380 194 € pour la section de fonctionnement et,
-185 750 € pour la section d'investissement.

5/Reste à réaliser

Le conseil municipal prend acte du reste à réaliser 2020, d'un montant de 50 250 €, relatif à des opérations de voirie communale.

L'excédent d'investissement 2020 ne permettant pas ce financement, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 26 277 € d'excédent de fonctionnement 2020 en recette d'investissement 2021, par émission de titre au compte 1068.

6/Compétence mobilités

Monsieur le Maire présente le projet de reprise de la compétence : organisation des mobilités par la communauté de communes, après débat et considérant que ce projet ne présente pas d'intérêt communautaire, le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre la reprise de cette compétence.

7/Occupation de l'église

Le conseil municipal renouvelle, à l'unanimité, la convention d'occupation de l'église lors de mariages et fixe à 170 € le forfait d'occupation.

8/Déneigement

Le conseil municipal reconduit la convention de déneigement du territoire communal avec la société du Prieuré Saint Geneviève. L'ensemble du conseil remercie Monsieur De Freitas, qui a effectué bénévolement ce déneigement.

9/Etang communal

Monsieur Sicard informe le conseil municipal de la prochaine location de l'étang communal pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 1200€, soit une majoration de 10 %.

Afin de maintenir les lieux en parfait état, une convention d'occupation précisant les obligations du locataire sera signée avec le bailleur.

10/Elections

Au vu de la situation sanitaire actuelle et la double élection du mois de juin 2021, le conseil municipal sollicite, auprès de Monsieur le Préfet, la prise d'un arrêté transférant le bureau de vote actuel (mairie) à l'école maternelle.

11/Subvention

Le conseil municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du conseil départemental, une subvention la plus élevée possible, afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale.

12/Syndicat d'électricité de l'Oise

Le conseil municipal confirme son adhésion au SE 60 et en approuve les statuts modifiés par l'adhésion de la communauté de communes Theilloise.

13/ Travaux

-Messieurs Bordereau et Longuet font remarquer que le mur réalisé rue Elisabeth Roussel présente un aspect esthétique peu satisfaisant.

-Lors de travaux, chez un administré, rue Elisabeth Roussel, un surplus de ciment a été répandu sur la voirie communale, laissant de nombreuses traces laiteuses sur l'enrobé et le caniveau.

Un courrier sera envoyé aux responsables afin d'effectuer une remise en état conforme , sur toute la longueur du désagrément.

14/Transition écologique

Monsieur Duchesne fait le compte rendu d'une réunion avec la communauté de communes et relative à la transition écologique. Des ateliers , financés par la CCSSO et à destination des écoles , seront mis en place. Des contacts seront pris avec la directrice de l'école élémentaire afin de l'informer de cette opportunité.

15/ Emploi communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Madame Yvette Hazard au mois de juin prochain. Le recrutement de sa remplaçante est en cours.

Le poste d'agent d'entretien passera de 66 à 48 heures /mois , il y a donc lieu de recréer cet emploi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette création et autorise Monsieur le Maire au recrutement nécessaire.

La dernière semaine du mois de juin , ces deux agents travailleront en binôme , afin que la personne retenue prenne connaissance du poste.

16/Points divers

-Réunion de la commission des travaux le 22 avril à 16 heures.

-Guide « petite enfance » de la communauté de communes disponible en mairie et sur le site de la commune.

-Prochaine remise de médaille du travail à Madame Chassain et Monsieur Bordereau.

-Suppression d'un tilleul place du Tisart et remplacement à prévoir à l'automne.

-Finalisation de la rétrocession de la voirie du Madras à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 heures.